

Blois, le 06 février 2023

COMMISSION PERMANENTE DU 6 FÉVRIER 2023

Réunis ce lundi 6 février en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à la santé, à l'environnement, au tourisme, aux politiques culturelles et sportives.

HOMMAGE À JEAN DESANLIS :

Apprenant en cours de commission le décès, à l'âge de 97 ans, de Jean Desanlis, conseiller général de 1973 à 2001, député de Loir-et-Cher de 1972 à 1997 et conseiller régional de 1974 à 1986, Philippe Gouet, président du conseil départemental, a interrompu la séance afin qu'une minute de silence soit observée en son honneur par l'assemblée.

SOLIDARITÉS

[Dotation de solidarité rurale \(DSR\) 2023](#)

Au titre de la DSR 2023, une subvention 5 463 414 € est attribuée pour la réalisation de plus de 250 projets.

[Dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#)

Quatre subventions sont accordées pour un montant de 68 100 € :

- 14 400 € au bénéfice de la commune de Thésée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement des eaux usées ;
- 28 100 € au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) Boursay-Choue dans le cadre de la mise en place d'un accélérateur d'eau potable ;
- 20 800 € au bénéfice de la commune de Saint-Léonard-en-Beauce dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement des eaux usées ;
- 4 800 € au bénéfice de la commune de Saint-Léonard-en-Beauce dans le cadre d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

[Schéma des solidarités 2024-2028](#)

Face aux défis auxquels sont confrontés les acteurs des solidarités pour l'avenir et la nécessité de rester agile et réactif face à une évolution rapide des besoins sociaux, **le département a décidé de s'engager vers un schéma unique des solidarités pour 2024-2028** afin

- de rendre plus lisible, à travers un document unique, ses actions et priorités ;
- d'assurer la continuité des orientations politiques et stratégiques décidées dans les schémas sectoriels existants ;
- de capitaliser sur les actions menées et les expériences vécues et les ajuster au contexte ;
- de mettre en cohérence l'ensemble des projets et démarches engagées autour des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher.

Outil de planification concis, dynamique et simple, ce schéma s'inscrit pleinement dans la continuité des travaux engagés au sein de la direction générale adjointe Loir-et-Cher solidaire autour de sa feuille de route des solidarités 2021-2028.

Il sera couplé à **un observatoire des solidarités** qui dans le cadre des travaux à engager, **concevra**

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



les outils nécessaires à l'observation sectorielle, thématique et territoriale, au recueil et à la garantie des données qualitatives et quantitatives nécessaires au diagnostic et **assurera le suivi et à l'évaluation des actions départementales.**

Subventions d'un montant total de 165 851€ au titre e l'habitat inclusif : sont attribués

- **79 140 €** au bénéfice de l'association pour les personnes handicapées du Perche à Cormenon ;
- **39 570 €** au bénéfice de la SAS Maison de Bois Vert à Cour-Cheverny ;
- **47 141 €** à l'association Les logis de la Tuilerie à Morée.

Une aide globale de 69 696 €, complémentaire à celle de l'[Agence nationale de l'habitat](#) (ANAH), est attribuée dans le cadre d'une cinquantaine de demandes d'adaptation de l'habitat de personnes âgées ou en situation de handicap à des propriétaires occupants ou locataires du parc privé.

Une subvention de 6 500 € est attribuée à l'association **Accueil, soutien et lutte contre les détreesses (ASLD)**, gestionnaire d'un lieu de vie pour grands précaires à Blois, pour la réalisation de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Subventions d'un montant total de 628 518 € aux structures de l'insertion d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par l'activité économique (SIAE) : sont attribués

- **25 532 €** à l'association **Acta Vista**, dont le siège est à Marseille ;
- **7 622 €** à l'entreprise **Aménagement Reconstruction Construction** (ARC) de Vallières-les-Grandes ;
- **53 000 €** à l'association d'**Accueil, Soutien et Lutte contre les Détresses** (ASLD) de Blois ;
- **10 000 €** à l'**Association vendômoise d'aide aux demandeurs d'emploi** (AVADE) ;
- **109 988 €** à l'association **Bio-Solidaire - Le Jardin de Cocagne** de Blois ;
- **12 000 €** à l'association **Éclair au service du quotidien** de Blois ;
- **18 000 €** à l'association **Eurêka Services** de Blois ;
- **18 000 €** à l'entreprise **Id'ées Interim E**, agence de Blois ;
- **84 800 €** à l'association **Interval** de Noyers-sur-Cher ;
- **21 200 €** à l'association **Kaïros Chambord** de Montlivault ;
- **15 900 €** à l'association **Les espaces d'avenirs** (LEDA) de Chaumont-sur-Loire ;
- **58 300 €** à l'association **Régie de quartier de Blois** ;
- **79 500 €** à l'association **Régie de quartiers de Vendôme** ;
- **53 700 €** à l'association départementale des **Restaurants du Cœur - Relais du Cœur** de Loir-et-Cher de Blois ;
- **60 976 €** à l'entreprise **Service Nettoyage Recyclage** (SNR) de Blois.

Une subvention 75 000 € est attribuée à la **fédération ADMR dont le siège est situé à Blois** dans le cadre du développement de [Tranquillidom 41](#), dispositif de télégestion et plateforme sécurisée permettant les échanges de données entre les usagers et les services d'aide à domicile (SAD).

Une subvention de 1 290 € est attribuée à l'**association départementale de l'enseignement public de Loir-et-Cher (ADPEP 41)** dans le cadre du fonctionnement du service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) qui permet aux élèves malades ou accidentés de poursuivre une scolarité à domicile et concourt au maintien du niveau scolaire.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Cumul allocation Revenu de Solidarité Active (RSA) et revenu d'activité pour les allocataires du RSA

Face aux difficultés de recrutement, le département a mené une expérimentation de cumul du revenu de solidarité active et du revenu d'activité en 2019 qui, étendue à certains métiers impactés par la crise sanitaire, a été reconduite pour les années 2020, 2021 et 2022.

Pour 2023, l'objectif est de recentrer le dispositif d'intéressement sur les filières pour lesquelles sont d'ores et déjà activés des leviers de reprise d'activité comme le secteur du service à la personne avec la mise en place des « défis » en partenariat avec la Région et Pôle emploi.

Ainsi, **en 2023 les revenus d'activité seront éligibles au dispositif d'intéressement pour l'ensemble des métiers issus des filières professionnelles de l'Hôtellerie-restauration, de l'Agriculture-viticulture, de l'Aide à la personne et du Transport & logistique. Seront ajoutés à la mesure d'intéressement l'ensemble des formations intégrées dans le plan régional de formation.**

SANTÉ

Plan « [Le 41 en bonne santé](#) »

- **Les critères d'attribution de l'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux sont modifiés.** Ayant pour but de couvrir une partie des frais de logement ou de déplacement induits par la réalisation des stages en Loir-et-Cher d'une durée de 3 mois à 6 mois, cette aide était jusqu'à présent définie comme une aide forfaitaire d'un montant de 1 500 € par étudiant, versée en une seule fois en début de stage. **Dans un souci d'équité, le montant de cette allocation sera désormais modulé en fonction de la durée du stage** sous la forme d'une aide forfaitaire calculée sur la base de 250 € par mois, plafonnée à 1 500 € et versée en une seule fois. Un seul stage par étudiant pourra être pris en compte.

- **Trois allocations sont attribuées à un interne et deux étudiantes** qui effectuent un stage dans le département

- **1 500 €** au bénéfice d'un interne en médecine générale en stage à Cheverny et Blois ;
- **2 000 €** répartis à égalité entre deux étudiantes en 4^{ème} année de masso-kinésithérapie, en stage à Mur-de-Sologne et à Blois.

- **Trois aides à la première installation des professionnels de santé sont attribuées :**

- **20 000 €** pour l'installation d'un chirurgien-dentiste à Saint-Laurent-Nouan ;
- **1 043 €** pour l'installation d'une cardiologue libérale au centre de cardiologie d'Orléans Cardioreliance, réalisant des consultations trois jours/semaine au profit de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) ;
- **14 234 €** pour l'installation d'une gynécologue-obstétricienne à Saint-Gervais-la-Forêt.

- **Financement d'un poste d'assistant territorial universitaire en oncologie**

Dans le cadre du soutien financier au recrutement, pour une durée de deux ans, d'un assistant territorial universitaire en oncologie au centre hospitalier de Blois, le département participera à hauteur de 32 700 € (soit 25% du coût total) au titre du développement de l'accès aux soins.

ENVIRONNEMENT

Espaces naturels sensibles (ENS) :

Une aide de 41 139 € est attribuée au **Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire**, propriétaire et gestionnaire de l'ENS Étang de Beaumont situé sur Neung-sur-Beuvron et Montrieux-

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



en-Sologne, pour des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique de l'étang et d'amélioration de la qualité d'accueil du site.

Une convention tripartite est signée avec la commune de Villeherviers et l'association Sologne Nature Environnement pour l'ENS de Baltan dans le cadre de la politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles afin de formaliser les engagements respectifs.

Mois de la biodiversité « Le 41 par Nature » :

Une subvention de 10 000 € est attribuée au **festival de photographies animalières et de nature Mer'Veilles Nature** dont la deuxième édition aura lieu à Mer, les 19, 20 et 21 mai 2023.

POLITIQUE TOURISTIQUE

Une subvention de 7 515 € est attribuée à **l'association Les amis de la maison du braconnage**, à Chaon, pour la refonte de sa muséographie et de son site internet.

POLITIQUE SPORTIVE ET ACTIVITÉS DE NATURE

Subventions diverses pour un montant total de 3 740€ : sont attribués

- **500 €** à **l'Union sportive Vendômoise handball** pour l'organisation d'un match de gala de haut niveau entre les équipes professionnelles de *C'Chartres Métropole handball* et *l'US Créteil handball* ;
- **240 €** au **Cyclisme Val de Cher Sologne** pour l'organisation pour la 4ème fois du championnat régional VTT XCE le 20 mai 2023 au parc de Beauvais à Romorantin-Lanthenay ;
- **3 000 €** au **Comité départemental de rugby de Loir-et-Cher** pour l'organisation des finales régionales de rugby senior, à Romorantin-Lanthenay, les 29 et 30 avril 2023.

Partenariats au titre des sports de nature

Une subvention de 20 000 € est attribuée à **l'Office national des forêts** pour aménager les aires d'accueil et carrefours emblématiques situés en forêts domaniales.

Une convention de partenariat est signée avec le **comité départemental de la randonnée pédestre** afin de préciser les objectifs de l'année 2023 et les modalités de versement de la subvention de 19 000€ attribuée lors du vote du budget 2023.

POLITIQUE CULTURELLE

Subventions diverses d'un montant total de 20 000 € attribuées au titre de l'éducation artistique et culturelle :

- **2 800 €** à **Zone I** pour la résidence arts plastiques et photographique *Image des autres, image de soi* avec le collège *Jean Emond* de Vendôme ;
- **2 500 €** à **Wish Association** pour la résidence danse contemporaine intitulée *Les arts au service du développement durable* au collège *Jean Emond* de Vendôme ;
- **4 900 €** à **la Ligue de l'enseignement** pour la résidence théâtre sur le thème du sport avec le collège Lavoisier d'Oucques-la-Nouvelle
- **2 100 €** à **la Halle aux Grains** pour la résidence musique et danse sur le thème *La danse baroque aujourd'hui* avec le collège *Louis Pergaud* et l'école élémentaire *des Carnutes* à Neung-sur-Beuvron ;

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **500 € à la Halle aux Grains** pour la résidence théâtre et vidéo intitulée *La Joconde prend la parole* autour de Léonard de Vinci avec le collège *Antoine de Saint-Exupéry* du Controis-en-Sologne ;
- **4 700 € à la Halle aux Grains** pour la résidence d'écriture de chansons jeunesse avec l'école *Charles Péguy* de Lamotte-Beuvron ;
- **2 500 € à Chato'do et Figures Libres** pour la résidence musique expérimentale avec l'école élémentaire *Simone Veil* de Chailles.

Schéma départemental de développement des enseignements artistiques : sont attribués au titre de l'aide aux compagnies de théâtre et de danse :

- **1 000 € à la compagnie Jean et Faustin**, de Suèvres, pour l'aide à la formation théâtre, danse, musique ;
- **1 715 € aux classes à horaires aménagés théâtre du Collège Louis Pasteur de Morée** pour des ateliers de pratique amateur en théâtre ;
- **2 500 € à l'Association Atelier Colom** pour des ateliers de pratique amateur en théâtre ;
- **900 € à l'Union musicale de Dhuizon** pour l'organisation d'un stage de musique en 2023.

Festillésime 41 et aide aux festivals

1 500 € sont attribués à la commune de Blois pour la 2e édition du festival *Vite, au théâtre !*, festival de théâtre associant représentations et ateliers du 14 au 19 février 2023 au théâtre *Nicolas Peskine* à Blois.

Focus : signature de la convention de service comptable et financier entre le conseil départemental, la direction départementale des finances publiques de Loir-et-Cher et le service de gestion comptable de Vendôme

En marge de cette commission permanente, Philippe Gouet, président du conseil départemental, Emmanuel Aubret, directeur départemental des finances publiques du Loir-et-Cher, et Gilles Dupin, responsable du service de gestion comptable de Vendôme, ont signé une [convention de service comptable et financier](#).

Cette nouvelle convention a pour objectif la sécurisation de la chaîne comptable et financière, et plus largement de la qualité des comptes du département. Elle formalise une ambition commune [ordonnateur/comptable](#) destinée à renforcer l'efficacité des circuits comptables et financiers et inscrire leur action dans une nouvelle perspective partenariale, dynamique et modernisée. Cette volonté commune de coopération se traduit dans une convention formalisant les engagements réciproques des parties.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

